



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# UN ACCORD QUI ASSURE L'AVENIR DE NOS RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

**LES RÉGIMES DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC ÉTAIENT EN DANGER. SI RIEN N'AVAIT ÉTÉ FAIT, IL AURAIT ÉTÉ IMPOSSIBLE DANS QUELQUES ANNÉES DE VERSER LES PENSIONS À LEUR NIVEAU ACTUEL. LES COMPLÉMENTS DE RETRAITE REPRÉSENTENT UN TIERS DE LA PENSION POUR UN OUVRIER OU EMPLOYÉ ET JUSQU'À 60 % POUR UN CADRE SUPÉRIEUR.**

**L'ACCORD DU 16 OCTOBRE DEMANDE DES EFFORTS MODÉRÉS ET ÉQUILIBRÉS ENTRE SALARIÉS, ENTREPRISES ET RETRAITÉS**

**16 OCTOBRE 2015**  
**RETRAITES**  
**COMPLÉMENTAIRES**

## **POUR LES SALARIÉS MAINTIEN DE L'ÂGE DE DÉPART ET CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ**

- **L'âge de la retraite et la durée de cotisation restent inchangés**, y compris pour les carrières longues et précoces (ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans). À partir de 2019, une contribution de solidarité de 10 % de la retraite complémentaire sera demandée pendant deux ou trois ans, pour ceux qui le peuvent et le veulent. Cela représente 3 à 4 % d'une retraite complète (40 à 50 euros par mois en moyenne). Si le salarié travaille un an de plus, il efface cette contribution. Dans tous les cas, le montant de la retraite est ensuite le même qu'avant l'accord. Sachant que la durée moyenne passée à la retraite est de 20 ans.
- La CFDT a obtenu **une clause qui exonère de cette contribution le tiers des futurs retraités, les plus modestes**, particulièrement les femmes et ceux qui ont eu des carrières incomplètes ou morcelées. Ceux qui partiront avec une décote du régime général ou qui doivent travailler jusqu'à l'âge du taux plein voient également leur situation inchangée.
- Si un salarié veut travailler plus longtemps (c'est son droit), il obtiendra en plus de la surcote du régime général une bonification temporaire de sa retraite complémentaire. **C'est le début d'une « retraite à la carte » que prône la CFDT** car les salariés n'ont pas tous les mêmes carrières, ni les mêmes métiers, ni les mêmes aspirations.

## **POUR LES ENTREPRISES EFFORT DE 1,8 MILLIARD D'EUROS DONT 800 MILLIONS DE HAUSSE DE COTISATION**

- **Pour la CFDT, les efforts demandés ne pouvaient pas se concentrer sur les salariés.** Alors que le patronat refusait, il y a encore quelques jours, toute augmentation de cotisation, il a cédé au cours des négociations et accepté un apport de 1,8 milliard d'euros en 2019 pour le nouveau régime. La ressource liée à une augmentation de la cotisation est de 800 millions d'euros et 120 millions seront affectés aux régimes dès 2016. La fusion des régimes contribue en partie à l'apport total.

**DÉSINTOX Les syndicats non-signataires de l'accord prétendent que l'apport des entreprises ne représente que 10 % de l'effort total. C'est faux.**

 @CFDT  
 /la.CFDT

**CFDT.FR**

- **L'accord prévoit aussi une contribution patronale en cas de départs anticipés de seniors, licenciements et ruptures conventionnelles.**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## POUR LES RETRAITÉS DES EFFORTS ÉGALEMENT DEMANDÉS

En 2013, une disposition prévoyait une période de sous indexation des retraites (le taux d'inflation moins un point, le taux final ne pouvant pas être négatif). Cette mesure est prolongée pendant trois ans. La CFDT demande depuis toujours que les retraités les plus modestes soient exemptés de cet effort. Prétextant le caractère contributif des régimes, aucune autre organisation syndicale, ni évidemment patronale, ne soutient malheureusement notre revendication.

## CE QUE VOULAIT LE PATRONAT ET CE QU'A EMPÊCHÉ LA CFDT

**Le patronat voulait des mesures punitives:** des abattements jusqu'à 200 euros pour une retraite de 1300 euros! Son but était d'imposer à tous un report de l'âge de départ à la retraite à 63 ou 64 ans. Il a dû reculer et si la contribution de solidarité reste un effort, elle maintient la possibilité de partir aux conditions prévues par la loi. C'était l'objectif de la CFDT!

**Le patronat voulait que les efforts demandés s'appliquent à tous les futurs retraités.** Ils ne s'appliquent pas à tous à ceux qui ont eu une carrière modeste et heurtée (1/3 des retraités). C'était l'objectif de la CFDT!

**Le patronat refusait toute contribution financière** et demandait que seuls les salariés et retraités mettent « la main à la poche ». Il accepte des augmentations de cotisations et des financements complémentaires à hauteur d'1,8 milliard d'euros. C'était l'objectif de la CFDT!

16 OCTOBRE 2015

RETRAITES  
COMPLÉMENTAIRES

### SANS ACCORD, QUE SE SERAIT-IL PASSÉ ?

Ceux qui prétendent qu'il aurait « suffi » de faire « payer les patrons », de supprimer le chômage ou d'augmenter les salaires se moquent de vous! Et vous le savez. En réalité, sans accord, il ne restait que deux solutions, inacceptables pour la CFDT, les salariés et les retraités :

- **une baisse généralisée et définitive des pensions de 10 %** à partir 2018 pour les cadres, puis, très vite, pour tous;
- **un report de l'âge de la retraite à 63, 64 ou 65 ans** comme le réclame la partie la plus dure du patronat et un large pan de la classe politique.

## LA CFDT S'ENGAGE ET APPORTE DE VRAIES SOLUTIONS

L'accord proposé n'est pas facile mais il est indispensable et porteur d'avenir. Il démontre que le principe de **la retraite par répartition est capable de résister aux crises**. Notre système de retraite mérite mieux que des replâtrages successifs. La CFDT propose depuis longtemps de le moderniser, de l'adapter aux parcours professionnels d'aujourd'hui, d'assurer son équilibre, de redonner confiance aux jeunes, de faire converger progressivement les systèmes vers plus de justice et de simplicité. Le chemin pour y parvenir est long... mais l'accord du 16 octobre est une étape importante pour y parvenir!

 @CFDT

 /la.CFDT

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)

**S'ENGAGER POUR CHACUN,  
AGIR POUR TOUS**